

Montréal, le 31 mars 2022

Destinataires : Les directrices et directeurs des organismes en francisation

Expéditeur : Le conseil d'administration du R.O.F.Q.

Objet : **Renouvellement des ententes en francisation**

Madame,  
Monsieur,

Les ententes triennales en francisation entre le MIFI et les organismes mandataires arrivant à échéance le 31 mars 2022, le conseil d'administration du ROFQ fait, depuis janvier dernier, des interventions auprès des autorités du ministère en vue du renouvellement de ces ententes et de l'augmentation du taux horaire pour ces cours.

Lors d'une rencontre tenue le 31 mars 2022, entre les représentants du ROFQ et les responsables de la francisation au MIFI, ces derniers viennent de nous annoncer les décisions suivantes :

### **Cours à temps partiel**

- En attendant l'adoption du projet de Loi 96 et la création de Francisation Québec, les ententes en francisation seront renouvelées pour une année, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.
- Pour l'année 2022-2023, le taux horaire pour les cours à temps partiel sera augmenté de **11,05%**, passant de 28,94\$ à **32,13\$**.

### **Cours à temps plein**

- Aucune décision n'a été prise pour l'instant.

### **Achats de groupe**

- Les organismes en achat de groupe auront un rattrapage de **29,14%** rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2021. Pour l'année 2022-2023 il y aura une augmentation supplémentaire de **2,64%**.

- Par ailleurs, la partie de la subvention destinée à la rémunération du personnel enseignant, qui était de **80%** est ramenée à **70%**, ce qui laissera aux organismes **30%** pour des frais d'administration.

Le conseil d'administration est fier de ces gains qui reconnaissent l'apport des organismes communautaires à la francisation des personnes immigrantes.